



**ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER**

DECLARATION AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

19 décembre 2013

Aujourd'hui, de nombreux personnels d'exploitation exerceront leur droit de retrait ou d'alerte pour exprimer leur émotion et leur soutien à la famille de Sylvain Mougnet, CEE affecté au CI d'Héricourt de la DIR Est, et décédé dans l'exercice de ses fonctions, au cours d'un tragique accident de la circulation.

L'émotion légitime suscitée par cet accident et cette mort injuste nécessite la prise en compte des exigences exprimées par les personnels et leurs représentants sur les mesures et le niveau d'accompagnement de nos services pour les camarades impliqués, leurs proches et leur famille. Cet accompagnement doit être au plus haut et sans faille. Un accompagnement financier y compris par des mesures posthumes même s'il ne sera jamais à la hauteur de la perte d'un mari ou d'un père doit s'exprimer.

Sur la sécurité des interventions, des leçons doivent sûrement être retirées de ce tragique accident pour poursuivre l'amélioration de nos processus d'intervention, agir aussi sur les comportements des usagers de la route, les sensibiliser aux risques pris par nos personnels, ou alors il nous faudra interrompre le trafic à chaque incident et événement fortuit.

Une enquête de type de celle de REAGIR a-t-elle été lancée ? Ces enquêtes peuvent apporter des éléments d'éclairages sur les circonstances de l'accident, notamment sur ce qui s'est passé avant, pendant et après, surtout pour permettre de proposer des initiatives pour combattre la répétition de tels accidents.

Les personnels en charge de l'exploitation routière ne doivent pas payer de leur vie le service rendu à l'usager. Mettre en œuvre les meilleures réponses possibles à ces situations dangereuses des interventions sous circulation demeure une impérieuse exigence.

Pour notre part, avec l'union fédérale route de notre fédération générale des transports et de l'environnement, nous développerons des actions de communication en direction des usagers professionnels de la route sur les dangers pour nos personnels de ces interventions et la vigilance qu'il convient de renforcer à l'abord des chantiers routiers au profit des usagers.

Enfin nous entendons, comme nous l'avons dit hier en CHSCT M, que la délégation interministérielle à la sécurité routière avec la DSCR et leurs instances de réflexions proposent de nouvelles initiatives et mesures afin d'améliorer vigilance et sécurité.

Sur le dialogue social, toujours et encore, sur le projet de création de l'AFB, comme précédemment sur celui de la création de l'Ancols, nous approchons le fond et ça fait mal. Ainsi, pour l'Ancols nous mesurons bien les difficultés à nous faire entendre en dehors d'un protocole préalable sur les conditions de création et de mise en œuvre, notamment en terme de garanties à apporter aux personnels. Nous nous dirigeons vers la même direction pour l'AFB.

Aussi pour ne pas alourdir cette première intervention, nous vous demanderons d'annexer à notre déclaration notre courrier du 11 février 2013 à la ministre sur ce sujet de l'AFB. Clairement, le compte et la méthode n'y sont pas, le nombre d'amendements démontre bien notre appétence au débat et il est bien regrettable de ne pas s'organiser mieux pour y satisfaire.

Nous formulons, de nouveau, c'est la période, des vœux pour que l'année 2014 s'engage sous de meilleurs auspices avec la mise en place de nouvelles modalités et procédures d'exercice du dialogue social.

Ainsi, pourquoi ne pas négocier un véritable protocole d'accord sur le dialogue social ?

Un protocole pour répondre aux attentes des uns et des autres y compris celles de l'administration. Un protocole dont le contenu reste à débattre tout comme les conditions de sa mise en œuvre et de son suivi.

Un protocole pour tenter de définir, par nos échanges, ce que nous entendons par dialogue social de qualité. Un protocole pour cadrer mieux l'exercice du dialogue et y mettre de la méthode en terme d'organisation, de contenus, de modalités.

Qu'attendons-nous du dialogue en fonction de son objet :

Négociation ou concertation ?

Débattre du bon usage de la représentativité en fonction des sujets : de quoi parle t-on et avec qui ? Quels moyens, quelles étapes, quels délais ? ...

Aujourd'hui encore il nous remonte de réelles difficultés, de nombreuses incompréhensions voire des attaques incompréhensibles sur les acteurs du dialogue social que sont quelques personnels qui osent encore relever un certain nombre de défis face à l'adversité.

Quelle valorisation du dialogue ? Quelle valorisation de ses acteurs ?

Ce n'est pas le cas à la DDTM 56 où les organisations syndicales locales ont décidé de claquer la porte. Nous vous remettons un exemplaire de leur communiqué. Nous ne croyons pas que cette situation délétère soit seulement localisée en Bretagne mais plutôt largement partagée. Elle renvoie à des réflexions approfondies comme nous les demandons sur le dialogue social et nos façons de le pratiquer.

Dans d'autres endroits, même si nous sommes en voie de traitement de réels obstacles à l'intégration de personnes handicapées nous restons vigilants. Nous y reviendrons de façon plus précise si nécessaire notamment si les engagements pris ne sont pas tenus.

Enfin comme celui de l'éducation nationale, nos ministères sont bien des ministères d'avenir. Ils portent des politiques essentiellement tournées vers l'avenir et celle de maintenir les conditions d'un développement durable. Aussi, nous ne comprenons pas les contraintes qui pèsent sur nos écoles. Le dernier conseil d'administration de l'ENTPE démontre que la formation des jeunes n'est pas élevée au rang de priorité. Comment dans ces conditions maintenir l'excellence de nos formations ? Les économies en termes de gestion à court terme s'avèrent souvent sur le long terme contre productives, elles fragilisent les positions de l'école vis-à-vis de ses autres partenaires locaux d'enseignement et de recherche.